

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes-membres
de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
du 21 mai 2026 à Vaulruz**

Comité :

Président	M. Claude Bovigny, vice-syndic, Vaulruz
Vice-président	M. Nicolas Pasquier, conseiller, Bulle
Membres	M. Fabrice Clément, conseiller, Marsens Mme Sabine Guillet, vice-syndique, Riaz
Membre sortant	M. Dominique Schouwey, Hauteville
Membre nouvelle	Mme Valérie Sottas, Hauteville
Secrétariat-finances :	Mme Karine Favre, Broc
Chef-fe d'exploitation :	Mme Christel Tajés, Vuippens
Invité :	M. Dominique Wartmann, SEn
<u>Excusés :</u>	M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère M. Norbert Vuarnoz, chef d'exploitation, Vuippens

Délégués des communes :

Bulle	5 voix	M. Patrick Vallélian
Corbières	1 voix	M. Marc Egger
Echarlens	1 voix	M. Laurent Gremaud
Hauteville	1 voix	M. Yannick Ecoffey
La Roche	1 voix	M. Fabien Kolly
Marsens	1 voix	--
Morlon	1 voix	--
Pont-en-Ogoz	1 voix	--
Pont-la-Ville	1 voix	M. Laurent Schafer
Riaz	1 voix	M. Thomas Bosson
Sorens	1 voix	M. Márcio Dias Sousa
Vaulruz	1 voix	M. Jacob Rouiller
Vuadens	1 voix	M. Cédric Seydoux
<u>Excusés</u>		M. Adrien Moret, Morlon M. Jean-Michel Bays, Marsens M. Marc-Olivier Seydoux, Pont-en-Ogoz (en visioconférence)

Commission financière :

Rive gauche	M. Yannick Conus, président M. Frédéric Pochon, secrétaire
Sionge	M. Patrick Dumartheray
Rive droite	M. Edmond Bourguet
Centre	M. Laurent Gremaud (délégué) M. Marc Egger, nouveau (délégué)
<u>Excusée</u>	Mme Mélanie Schouwey, nouvelle

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée d'automne 2025
- 2 Comptes 2025
- 3 Rapport de gestion
- 4 Règlement et personnel
- 5 Élections du président, du vice-président, des membres du comité, des membres de la commission financière et nomination de la secrétaire-caissière
- 6 Informations diverses
- 7 Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants, ses collègues et le personnel. Il excuse M. le Préfet, retenu par d'autres obligations, ainsi que M. Moret de Morlon et M. Bays de Marsens, alors que M. Seydoux de Pont-en-Ogoz assiste à la séance en visioconférence. Il excuse aussi M. Vuarnoz, chef d'exploitation. Il donne la parole à M. Jacob Rouiller, conseiller communal du lieu, qui souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes et annonce que la commune de Vulruz offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 8 mai 2026, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 19.

Les délégués présents représentent 10 communes-membres et 14 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 8 voix.

M. Bovigny nomme M. Laurent Schafer, de Pont-la-Ville, comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée d'automne 2025

Le procès-verbal du 4 décembre 2025 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2 Comptes 2025

M. le président explique que le comité met un point d'honneur à tenir les budgets, ce qui est le cas pour 2025. Sans plus tarder, il donne la parole à l'administratrice des finances, qui passe en revue les différents chapitres des comptes, y compris les comptes des investissements. Les explications sont disponibles dans le rapport sur les comptes, en fin de procès-verbal.

2.1 Compte de fonctionnement

Classification fonctionnelle : 7201

Charges	3'161'419.71
Annuité	3'251'378.10
Charges et produits extraordinaires	--
	6'412'797.81
./. Produits d'exploitations	- 325'886.80
./. Participation des entreprises conventionnées	- 901'335.00
./. Prélèvement à la réserve de réévaluation	- 600'000.00
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026	4'584'719.16
Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées)	901'335.00

2.2 Compte des investissements

Travaux à venir

Déplacement et réfection du collecteur à Echarlens
Budget : 220'000.00

Travaux en cours

Traitement des micropolluants	651'388.30
Honoraires CoBa3.03.0	61'410.25
Réfection tronçon de collecteur sous Pont du Gérignoz	0.00

Le chantier a été stoppé en fin d'année 2025, car le renforcement de la structure s'est avéré plus complexe que prévu. A ce jour, aucune facture ne nous est parvenue.

Travaux terminés

Réfection du collecteur entre Riaz et Echarlens	92'904.45
---	-----------

Budget 100'000.00
Le détail des frais de l'investissement est communiqué séance tenante

TOTAL DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2025	805'703.00
---	-------------------

Rapports de la commission financière

Suite à la présentation des comptes 2025, la commission financière, par le biais de son président, M. Yannick Conus, fait savoir qu'elle propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

Il donne quelques informations supplémentaires sur le compte de résultat, notamment sur le fait que les tâches de l'AIS sont des tâches environnementales, qui sont financées par des taxes. Il complète son propos avec quelques remarques :

- Point 3. Energies : dépenses inférieures au budget de CHF 56'589.-, estimation de la part vendue et autoconsommée difficile à évaluer au moment de l'établissement du budget 25.
- Point 4. Produits chimiques : dépenses inférieures au budget de CHF 54'327.-. Moins d'achats de produits suite à une optimisation du fonctionnement de la STEP courant 2024.

- Point 5. Entretien : dépenses supérieures au budget de CHF 41'305.-. Différentes réparations (compresseur, pompe, vis spirale), l'aménagement d'un vestiaire pour la nouvelle responsable d'exploitation ainsi que la modification du réseau fibre optique expliquent ces charges supérieures au budget.
- Point 6. Transport et élimination : dépenses supérieures au budget de CHF 68'738.-. Plus de tonnages de matière à éliminer, qui s'explique par l'augmentation de la population et de l'activité industrielle.
- Point 10. Annuité : dépenses supérieures au budget de CHF 145'711.-. Cette différence provient principalement du prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine lié à MCH2, moins conséquent que budgété (CHF 600'000.- au lieu CHF 750'000.-). A noter que les tâches environnementales assumées par l'AIS font partie des financements spéciaux, pour lesquels il existe des exceptions sur le principe de dissolution de cette réserve, car ce sont des tâches autofinancées par des taxes qui leur sont dédiées spécifiquement.

Suite aux explications données, M. le président soumet les comptes 2025 (exploitation et investissement) au vote de l'assemblée, qui les approuve, à l'unanimité des membres présents tels que présentés.

M. Bovigny remercie les délégués de leur confiance.

3 Rapport de gestion

Le rapport de gestion donne des informations générales sur le fonctionnement de la STEP et de ses organes, ainsi qu'un rapport sur les comptes et un rapport d'exploitation. Chaque délégué-e l'a reçu et a pu le parcourir. Il n'est pas lu, mais M. le président profite de rappeler le chiffre alarmant de 150l/s d'eau usée qui entre à la STEP 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour terminer, il demande s'il y a des commentaires sur le rapport, ce qui n'est pas le cas.

4 Règlement et personnel

4.1 Règlement du personnel

Le règlement du personnel a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu. Le président apporte quelques commentaires :

- Depuis le 01.01.2023, notre secrétaire a repris le mandat des ressources humaines pour le personnel de la STEP, suite à la renonciation de la Ville de Bulle de poursuivre ce mandat.
- Actuellement, les collaborateurs sont encore soumis au règlement du personnel de la Ville de Bulle.
- Le règlement présenté ce soir a été soumis à la lecture du Service des communes à deux reprises pour en valider les aspects juridiques.
- Il a aussi été soumis au personnel, qui a pu émettre des remarques, dont il a été tenu compte.
- Le même règlement sera valable pour les deux STEP en Gruyère.
- Un règlement d'exécution a été rédigé. Celui-ci sera adopté par le comité de l'AIS.

Suite à la présentation du règlement, la commission financière, par le biais de son président, M. Yannick Conus, fait savoir qu'elle n'a pas de remarque particulière à formuler et qu'elle propose à l'assemblée d'accepter ce règlement de portée générale.

M. le président soumet le Règlement du personnel au vote de l'assemblée, qui l'approuve, à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

5 Élections du président, du vice-président, des membres du comité, des membres de la commission financière et nomination de la secrétaire

5.1 Comité de direction

Au seuil d'une nouvelle législature, il appartient à l'assemblée des délégués de ratifier la composition du nouveau comité conformément à l'article 7 des statuts.

Départs au sein du comité

M. le Président informe que le comité de l'AIS enregistre un départ, celui de M. Dominique Schouwey d'Hauteville. Il remercie M. Schouwey pour le travail qu'il a accompli au sein du comité AIS durant ces huit années, puisqu'il avait remplacé au pied levé un membre démissionnaire. Un cadeau de départ lui est remis. Au nom de l'assemblée, M. Bovigny lui souhaite une agréable suite.

Élection des membres du comité

M. Bovigny soumet l'élection des membres qui ont été proposés par les communes-membres. Il s'agit de :

Secteur Bulle	M. Nicolas Pasquier (Bulle)	ancien
Secteur Centre	Mme Sabine Guillet (Riaz)	ancienne
Secteur Rive gauche	M. Fabrice Clément (Marsens)	ancien
Secteur Rive droite	Mme Valérie Sottas (Hauteville)	nouvelle
Secteur Sionge	M. Claude Bovigny	ancien

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

M. Bovigny rappelle que selon l'article 12 des statuts, le président, le vice-président et la secrétaire du comité peuvent également être président, vice-président et secrétaire de l'assemblée des délégués.

Election du président

M. Pasquier prend la parole et informe l'assemblée que le comité a choisi de reconduire M. Claude Bovigny, dans sa fonction de président. M. Bovigny est Vice-Syndic à Vaulruz. Il siège au comité depuis 2001 en tant que membre, et depuis 2011 en tant que président. Durant ces quinze années, il a su démontrer qu'il maîtrise les particularités de la gestion d'une station d'épuration.

Par ses compétences personnelles et professionnelles, le comité est certain qu'il continuera d'assumer cette tâche à la perfection et propose donc à l'assemblée de reconduire son mandat de président. Il soumet l'élection au vote de l'assemblée.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents, par acclamation

M. Bovigny remercie l'assemblée pour son élection.

Election du vice-président

Le comité propose également de reconduire, à la vice-présidence, M. Nicolas Pasquier, représentant le secteur de la Commune de Bulle. M. Pasquier est conseiller communal en charge du dicastère des eaux. Depuis 2021 il siège au comité de l'AIS et ses connaissances en chimie lui permettent d'appréhender correctement certains aspects techniques de l'exploitation de la STEP. Le président soumet l'élection au vote de l'assemblée.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents, par acclamation

Nomination de la secrétaire

Mme Karine Favre est secrétaire et administratrice des finances de l'association depuis 2014. Elle est également responsable des ressources humaines depuis 2023. M. le président relève l'excellent travail fourni par Mme Favre et propose de la reconduire dans ses fonctions de secrétaire de l'association.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents, par acclamation

5.2 Commission financière

Conformément à l'art. 9, let. c) des statuts de l'AIS, il appartient à l'assemblée d'élire les membres de la commission financière après en avoir fixé le nombre. Selon l'art. 17, al. 1, la ComFin est composée d'au minimum trois membres, mais au maximum cinq.

Cinq communes ont présenté un candidat :

Secteur Rive gauche	Pont-en-Ogoz	M. Frédéric Pochon	ancien
	Sorens	M. Yannick Conus	ancien
Secteur Centre	Echarlens	Mme Mélanie Schouwey	nouvelle
	Corbières	M. Marc Egger	nouveau
Secteur Sionge	Vuadens	M. Patrick Dumarteray	ancien

Le président soumet l'élection des membres de la ComFin au vote de l'assemblée.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents, par acclamation

Il remercie aussi les membres sortants de la ComFin : M. Bourguet et M. Gremaud.

6 Informations diverses

6.1 Traitement des micropolluants – Avancement

Depuis le mois de décembre 2025, période à laquelle l'assemblée a accepté l'investissement pour l'installation du traitement des micropolluants à la STEP de Vuippens, le bureau d'ingénieur, soutenu par la commission de bâtisse, a finalisé le projet, qui a pu être mis à l'enquête en février. Actuellement, certains services de l'Etat ont émis des préavis négatifs, notamment en regard de l'installation nécessaire à l'ozonation.

Il relate qu'un document doit encore être soumis au SEN, pour la citerne d'oxygène qui est soumise à l'ordonnance sur la protection des accidents majeurs (OPAM).

La commission de bâtisse traite le sujet avec beaucoup de sérieux et des solutions sont en passe d'être trouvées. Le chantier ne devrait pas prendre de retard, car une demande anticipée de débiter les travaux sera déposée.

6.2 Bassins versants – Comité de pilotage

M. le président informe que le comité de pilotage (CoPil) de plan directeur de bassin versant (PDBV) se réunit régulièrement pour avancer sur ce projet imposé par la Loi cantonale sur les eaux (LCEaux).

Dans le courant du printemps, le CoPil a sollicité l'avis des associations de commune AIS et ABVH sur la pertinence de poursuivre la démarche. Il en a également informé succinctement les 24 communes concernées, en ajoutant une indication sur les incidences financières de cette nouveauté, à savoir le prélèvement d'une taxe de 5ct/m³ d'eau consommée.

Les réponses des communes sont assez unanimes quant au fait que cette entité devrait :

Rapport sur les comptes

- COMPTES DE RESULTAT

- Fonctionnement :

Les charges de fonctionnement 2025, amortissements compris, présentent un léger boni de 0.3% par rapport au budget voté :

Budget adopté par l'assemblée du 04.12.2024	4'597'455.00
Comptes de résultats 2025	<u>-4'584'719.16</u>
Différence (boni)	12'735.84

CHAPITRE 7	Charges d'exploitation	CHF	3'161'419.71
	Annuité		3'251'378.10
	Charges et produits extraordinaires (charges)		--
	Charges de fonctionnement		6'412'797.81
	./. Produits d'exploitation		-325'886.80
	./. Déduction part des grandes entreprises		-901'335.00
	./. Prélèvement à la réserve de réévaluation		-600'000.00
	./. Charges et produits extraordinaires (produits)		<u>-856.85</u>
Total à charges des communes à répartir selon la clé 2024-2026			<u><u>4'584'719.16</u></u>
+ Facturation à la Ville de Bulle (part pour les grandes entreprises)			901'335.00

Commentaires :

Résultat par nature					
	Budget	Comptes	Budget	Explications	
En francs	2025	2025	2026		
CHARGES D'EXPLOITATION					
1	Charges de personnel et comité	962'340.00	941'698.15	981'465.00	Salaires, jetons, ch. sociales, formation, habits, indemnités
2	Achats	64'800.00	71'090.50	66'000.00	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...
3	Energies	232'200.00	175'610.55	179'500.00	Electricité, eau
4	Produits chimiques	416'000.00	361'673.05	423'100.00	Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire
5	Entretien	410'700.00	452'004.80	564'000.00	Routes, bâtiments, réseau, appareils
6	Transport et élimination	499'700.00	568'437.70	548'500.00	Déchets, sable, boues
7	Prestations de tiers	69'200.00	67'216.56	87'250.00	Analyses, révision, Co. adm., Hébergements, Clé, Cadastre
8	Assurances	65'600.00	65'173.05	66'000.00	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique
9	Divers	6'800.00	3'586.35	9'900.00	
10	Annuité	2'505'661.00	2'651'377.65	2'568'380.00	Intérêts, amortissements, Prélèvement Réserve rééval. PA
11	Taxe micropolluants	333'454.00	337'446.00	344'160.00	Selon STATPOP
	Charges brutes	5'566'455.00	5'695'314.36	5'838'255.00	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
12	Revenus des biens	-7'000.00	-14'223.75	-7'000.00	Loyers (Place de parc, local "toxiques")
13	Travaux pour des tiers	-151'000.00	-169'538.22	-149'500.00	WC mobiles, fosses septiques, cadastre, STAPS Communales
14	Vente d'électricité	-11'000.00	-23'510.88	-19'800.00	Production du CCF
15	Autres recettes	-500.00	-1'130.50	-1'500.00	Vente de ferraille, divers
	Produits	-169'500.00	-208'403.35	-177'800.00	
	Charges nettes	5'396'955.00	5'486'911.01	5'660'455.00	+89'956
16	Part des entreprises conventionnées	-800'000.00	-901'335.00	-930'000.00	UCB, Translait
	Résultat opérationnel	4'596'955.00	4'585'576.01	4'730'455.00	
17	Charges et produits extraordinaires	500.00	-856.85	500.00	
	RESULTAT I	4'597'455.00	4'584'719.16	4'730'955.00	-12'736
	Participation des communes	-4'597'455.00	-4'584'719.16	-4'730'955.00	Répartition selon la clé 2024-2026
	RESULTAT FINAL	-	-	-	

Charges d'exploitations

- Charges de personnel et comité

Le budget 2025 - élaboré en août 2024 - tenait compte d'un renchérissement de 2% sur les salaires du personnel. L'AIS, qui suit la ligne directrice de l'Etat de Fribourg, a renoncé à accorder ce renchérissement.

- Achats

Le poste des achats englobe tous les achats nécessaires à l'exploitation, hors électricité et produits chimiques. Des fournitures de bureautique jusqu'aux véhicules, en passant par l'outillage et les produits de nettoyage, tous les achats y sont comptabilisés. En 2025, l'achat d'un appareil de manutention conçu pour déplacer et empiler des charges lourdes a finalement été consenti pour aider les exploitants dans leurs tâches quotidiennes.

- Énergies

La consommation annuelle nette de la station d'épuration a dépassé les 2'000 MWh. Cette consommation a été couverte de la manière suivante :

Achat d'électricité	333 MWh
Production du moteur à gaz	1'642 MWh
Production des panneaux photovoltaïques	63 MWh

- Produits chimiques

En 2024, un problème de bactéries filamenteuses avait fait gonfler ce poste, car des produits chimiques spécifiques, onéreux avaient dû être achetés dans l'urgence. Le problème a pu être résolu, mais au vu des types de pollution du bassin versant, le budget a été maintenu à un niveau élevé.

- Entretien

L'entretien concerne autant les bassins biologiques, que la digestion, la déshydratation ou le bâtiment des services. En 2025, divers travaux d'entretien ont été effectués pour déplacer des conduites et modifier le réseau afin d'amener la fibre optique à l'ensemble des bâtiments de la STEP. Des réparations ont également dû être consenties sur un compresseur, une pompe de transfert (pompe Bornemann) et une vis à spirale. Par ailleurs, un local du bâtiment des services a été transformé pour y installer un vestiaire féminin en vue de l'arrivée de la nouvelle cheffe d'exploitation.

- Transport et élimination

Matières	Travaux	Budget 25	Comptes 25
Déchets	Transport et élimination	210 to	230 to
Sable	Transport	4 petites bennes	2 grandes bennes
	Élimination	30 to	41 to
Boues	Transport	151 bennes	167 bennes
	Élimination	2'500 to	2'867 to

On constate une augmentation marquée du tonnage des boues, par rapport au budget envisagé. Aucun fait marquant n'explique cette augmentation, à part l'accroissement de la population et de l'activité industrielle. À cela s'ajoutent encore 6m³ de cailloux et 800 sacs pour containers.

- Prestations de tiers

Dépenses ordinaires pour la téléphonie, la révision des comptes, tous les hébergements (site internet, nom de domaine, adresses mail et stockage des documents), ainsi que services de bureautique, logiciel de comptabilité, licences pour la gestion électronique des documents, frais de port, logiciel des salaires, émoluments, frais bancaires, cotisations aux associations faîtières, analyses comparatives du Service de l'environnement, actualisation du Plan Général d'Évacuation des Eaux, audit de sécurité, calculs de la part des entreprises conventionnées, redevance radio-TV, etc

A ces charges ordinaires s'ajoutent également un audit énergétique effectué en collaboration avec notre Gestionnaire de Réseau de Distribution. De cet audit est sortie une liste des potentiels d'économie à réaliser en trois étapes à plus ou moins long terme sur le site de la STEP. Cela va du simple réglage du taux d'oxygène dans les bassins biologiques, à l'ajout de panneaux solaires supplémentaires, en passant par le remplacement de certaines installations énergivores ou la valorisation des rejets de chaleur.

- Assurances

Les assurances privées (Véhicules, Cyber, Responsabilité civile, Chose et technique, Protection juridique) représentent 72% des primes, alors que les 28% restants correspondent aux primes de l'Établissement Cantonal d'Assurance des Bâtiments (ECAB).

Durant l'année 2025, aucun dégât n'a été déploré.

- Divers

Frais de déplacement et de repas.

- Annuité

Intérêts

Sept emprunts sont conclus auprès d'établissements bancaires et un emprunt auprès d'une institution de rentes. Les taux varient entre 0.50% et 2.35% et le taux moyen, calculé en fonction des montants empruntés et des intérêts payés, s'élève à 1.6%.

Amortissements

Au 31.12.2025, le montant des amortissements est le suivant :				début :	fin :
CHF	--.--	Etape 1	Construction STEP et collecteurs	entièrement amortie au 31.12.2015	
	204'793.00	Etape 2	Digestion, hygiénisation	2005	2038
	35'691.00	Etape 3	Déshydratation	2011	2044
	1'534'506.00	Etape 4	Agrandissement file « eau »	2019	2052
	826'009.00	Etape 5	Agrandissement file "boues"	2024	2057
	3'562.00	--	Panneaux solaire	2024	2043
	<u>39'269.80</u>	--	Génératrice et centrifugeuse	2024	2033

2'643'830.80				
<u>-600'000.00</u>	--	Prélèvement à la réserve de ré-évaluation	2024	2031
<u>1'893'830.80</u>				

Au vu des bons résultats globaux de l'année, le montant prélevé à la réserve a été revu à la baisse. Pour rappel, celle-ci doit être dissoute d'ici 2031.

- Taxe sur les micropolluants

La taxe de CHF 9.-/ habitant raccordé est due jusqu'à ce que le décompte final de l'investissement pour le traitement des micropolluants ait été présenté à l'OFEV, soit jusqu'en 2028, en principe.

Il faut toutefois relever que la confédération a un projet d'augmenter cette taxe à CHF 16.-/habitant raccordé. Ainsi, les STEP qui se seront dotées du traitement des micropolluants devraient continuer de payer la différence, soit CHF 7.-/habitant raccordé, jusqu'à environ 2050.

Une procédure de révision de la LEaux est en cours. Le VSA (Association faîtière de l'eau) a préavisé favorablement l'augmentation de la taxe.

Produits d'exploitation

- Revenus des biens et autres recettes

La mise à disposition d'un local pour les déchets toxiques, ainsi que la mise à disposition de la place en goudron devant l'entrée de la STEP pour un chantier voisin, sont les deux éléments de ce poste.

- Travaux pour des tiers

L'entretien des stations de pompage communales a rapporté un peu moins que les années précédentes. Les STAP étant entretenues correctement par les exploitants de la STEP, elles sont en bon état global.

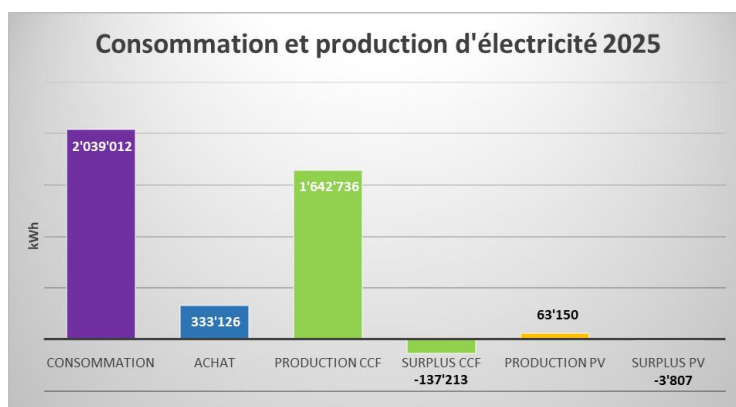
Par contre, la STEP a réceptionné plus de graisses que les années précédentes, car les transporteurs livrent à nouveau les graisses de restaurant, depuis que la centrale de biomasse de Grandvillard est à l'arrêt.

- Vente d'électricité

Une plus grande quantité de pollution à traiter engendre aussi une plus grande production de gaz, qui a pu être revalorisé grâce aux moteurs à gaz.

- Part des entreprises conventionnées

Les entreprises conventionnées participent pour plus de 16% aux frais de fonctionnement. Leur participation est calculée sur les volumes d'eau consommée, la charge polluante, ainsi que le nombre de jours de production.



- **COMPTES DES INVESTISSEMENTS**

- Réfection du collecteur entre Riaz et Echarlens

Crédit approuvé par l'assemblée du 02.12.2021 (CHF 100'000.00).

La réfection du collecteur entre Riaz et Echarlens a pu être réalisée. Le décompte final des travaux s'élève à CHF 92'904.00.

- Traitement des micropolluants

Crédit d'étude approuvé par l'assemblée du 06.12.2023 (CHF 500'000.00)

Crédit de réalisation approuvé par l'assemblée du 04.12.2025 (CHF 15'165'909.00)

Les dépenses annuelles s'élèvent à CHF 712'799.00 et sont réparties entre des honoraires d'ingénieurs pour l'élaboration du devis d'ouvrage, des études nécessaires à la préparation du projet (forages, bétons, géotechnique, etc), ainsi que pour des travaux effectués par l'exploitant pour préparer les lieux, puisque le traitement sera implanté au milieu du site (à la place des anciens bassins biologiques).

- **COMPTES DU BILAN**

- Actifs

Actifs circulants

La trésorerie est suffisante pour débiter le chantier du traitement des micropolluants et payer les charges d'exploitation. Le solde de l'année 2025 sera facturé aux communes après acceptation des comptes par l'assemblée des délégué·e·s.

Patrimoine administratif

Les actifs immobilisés sont conformes au tableau des immobilisations, qui est constitué des bâtiments et installations nécessaires à l'acheminement et à l'épuration des eaux du bassin versant.

- Passifs

Fonds étrangers

Les engagements courants, le compte de régularisation et les provisions reflètent les dettes à court terme de l'association.

Emprunts

	<u>Durée</u>	<u>Montant de base</u>	<u>Solde au 31.12.2025</u>	<u>Taux</u>
Étapes 2 et 3 + panneaux solaires, génératrice et centrifugeuse				
Banque Cantonale de Fribourg	2024 – 2027	2'000'000	1'750'000	1.02%
Étape 4 – Bassins biologiques, filière eau				
Rentes genevoises	2018 – 2038	7'000'000	4'550'000	1.63%
Banque Cantonale de Fribourg	2025 – 2027	7'200'000	7'200'000	0.85%
	2023 – 2028	8'000'000	6'920'000	2.35%
Étape 5 – Digesteurs, filière boues				
Banque Cantonale de Fribourg	2023 – 2026	5'000'000	4'500'000	2.00%
Placements privés auprès de la banque Vontobel	2023 – 2028	5'000'000	5'000'000	1.80%
	2023 – 2030	5'000'000	5'000'000	1.85%
Étape 6 – Micropolluants				
Banque Cantonale de Fribourg	2025 – 2028	3'000'000	3'000'000	1.02%
Total de la dette			37'920'000	

Réserve de réévaluation

Un prélèvement de CHF 600'000.00 a été opéré sur la réserve de ré-évaluation, dont le solde s'élève à un peu plus de 2,5 millions de francs.

Vuippens, le 21 mai 2026

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS



Claude Bovigny
Président



Karine Favre
Secrétariat-Finances